



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT SUD DRAGON 2022/2023 GRADE 5C

SOCIETE NAUTIQUE DU GRAU DU ROI PORT CAMARGUE DU 10 DECEMBRE 2022 AU 21 MAI 2023

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a)

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.2021/2024*
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- les règlements fédéraux
- les règles de classe
- Les Instructions de Course de la régate.
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Elles seront disponibles à partir du 1 décembre 2022 sur le site

<https://www.sngrpc.com/challenge-sud-dragon-2022-2023/>

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1- L'épreuve est ouverte aux bateaux de type Dragon à jour de cotisation avec la classe

3.2- Chaque membre de l'équipage doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention compétition

Les bateaux doivent s'inscrire au secrétariat du club ou en ligne sur

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> au plus tard le jeudi précédant chaque épreuve

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

L'EPREUVE NE SE COURRA QUE SI AU MOINS 5 CONCURRENTS SONT INSCRITS LE JEUDI PRECEDENT L'EPREUVE ET PRESENTS SUR LE PLAN D'EAU

4 DROITS A PAYER

Les droits par bateaux sont de 50 euros par challenge



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

5 PUBLICITE sans objet

6 PROGRAMME

Challenge n° 1 les 10 et 11 décembre 2022

Challenge n° 2 les 21 et 22 janvier 2023

Challenge n° 3 les 18 et 19 février 2023 (le samedi 18, courses concomitantes avec la flotte 30/16)

Challenge n° 4 les 25 et 26 mars 2023 (le samedi 25, courses concomitantes avec la flotte 30/16)

Challenge n° 5 les 22 et 23 avril 2023

Challenge n° 6 les 20 et 21 mai 2023

Pour chaque épreuve,

Briefing au club le samedi à 11 h, Premier signal d’avertissement à 12 h

Le dimanche, briefing au club à 10 h, premier signal d’avertissement à 11 h

7. CONTROLE DE L’ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l’existence d’un certificat de jauge valide

8 LIEU

8.1 L’Annexe 1 à l’AC indique l’emplacement des zones de course.

9 LES PARCOURS

Seront de type parcours construit, « au vent-sous le vent », temps de course prévu entre 45 et 60 minutes

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

11 CLASSEMENT

Le score d’un bateau sera le total des scores de toutes les courses

12 LA PROCLAMATION DES RESULTATS et la remise des prix auront lieu le dimanche 21 mai

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l’image et à l’apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l’autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs



SOCIETE NAUTIQUE

GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d’Escale – 30240 PORT CAMARGUE

données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l’équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d’autres bateaux, la perte d’équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI / PORT CAMARGUE

S.N.G.R.P.C. – Yacht Club – Quai d'Escale – 30240 PORT CAMARGUE

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE

